

Entretien avec Lucile Schmid



le cercle de la licra
réfléchir les droits de l'homme



Lucile Schmid est Vice-présidente de la Fondation de l'écologie politique et conseillère municipale Europe écologie-Les Verts à Vanves (Hauts de Seine).

Deux grandes valeurs républicaines ont été attaquées lors des attentats : la liberté d'expression ainsi que ce qui est communément appelé, mais qui reste une notion floue, « le vivre ensemble ». Que reste-t-il de l'esprit du 11 janvier et comment le définiriez-vous ? Quel regard portez-vous, presque dix mois après les événements, sur la société de l'après Charlie et sur l'impact que les attaques ont eu sur la République et ses valeurs symboliques ?

Ce qui m'a marquée lors des manifestations qui ont suivi ces actes terroristes (et même rappelons-le qui ont eu lieu alors que ces actes terroristes étaient en cours : dès le 7 janvier jour de l'attentat contre le journal *Charlie Hebdo* des milliers de personnes s'étaient rassemblées silencieusement et spontanément place de la République à Paris), c'est la capacité des citoyens à se rassembler, à tenir bon, à ne se laisser ni impressionner, ni manipuler. Le « vivre ensemble » de ce 11 janvier 2015 était d'abord un « être ensemble ». Il n'était pas purement émotionnel, mais prenait la forme d'un moment partagé dans la liberté de manifester, d'être là et de résister ainsi à la violence et à l'assassinat. Il me semble aussi que nous ne pouvons réduire cette volonté de résister au terrorisme à la présence à ces manifestations. Cette volonté est évidemment partagée bien au-delà de ceux qui étaient là. Simplement, certains ont souhaité montrer cette résistance à la violence, d'autres ne l'ont pas exprimée aussi ouvertement. Ce n'est pas parce que l'on garde quelque chose pour soi, dans une forme d'intimité que cette chose n'est pas forte. Cette réalité me semble avoir été trop ignorée.

Ainsi on a beaucoup commenté *a posteriori* le fait que ceux qui étaient à ces manifestations représentaient une France homogène socialement. Cela aboutit 5 mois après les attentats, notamment à la parution du livre d'Emmanuel Todd, *Qui est Charlie ?*, qui contribue à renforcer un malaise difficile à dépasser. En qualifiant les manifestations du 11 janvier de « flash totalitaire d'un peuple en pleine crise religieuse », Todd a été loin dans la polémique et la disqualification du mouvement du 11 janvier. Pourquoi tant d'agressivité ? Ceux qui étaient présents ne se voyaient ni comme des héros, ni comme des combattants. La charge de cet auteur a cependant un mérite : celui de souligner que l'après Charlie ne doit pas être une expression « consacrée », sanctifiée. Et ce d'autant plus que nous allons continuer de vivre dans un contexte de menace terroriste (cf. l'attentat déjoué à Villejuif) en réaffirmant notre choix de la démocratie.

Il faut si on veut faire le lien entre le vivre ensemble et l'esprit de l'après Charlie affronter les débats qui vont avec, ce que n'ont pas fait suffisamment les responsables politiques quelle que soit leur appartenance : l'articulation entre sécurité et libertés, celle entre le respect de la diversité et des différences (culturelles, religieuses) et la liberté d'expression, la relation de la France au monde. Je ne suis pas sûre de trouver l'expression juste mais disons qu'il est essentiel de pouvoir assurer la communauté juive qu'elle est chez elle, en sécurité en France et de trouver les moyens concrets de ne pas laisser s'installer un malaise profond vis-à-vis des musulmans français et qui vivent en France. On a trop segmenté les débats et l'on s'en est tenu à un débat de valeurs. Or personne n'est *a priori* contre la liberté d'expression ou le respect des différences. Mais lorsque ces deux valeurs semblent entrer en conflit, que fait-on ? C'est cela que j'attends des responsables politiques : des propositions concrètes et le fait de reconnaître qu'on ne peut s'en tenir aux seules valeurs et à l'instrumentalisation des peurs.

Après ces attentats, la pire chose qui pourrait arriver à la société française et à la République, serait de débattre et de décider uniquement en fonction de la peur, des peurs. Nous devons reconnaître et analyser les dangers qui menacent le vivre ensemble et définir les perspectives politiques et sociales de notre démocratie. Sans céder à la peur.

Comment appréhendez-vous les positionnements de la classe politique par rapport aux attaques et plus largement sur les questions identitaires et sécuritaires ?

Dans la gestion immédiate de ces trois jours de terrorisme j'ai trouvé le gouvernement et l'ensemble de la classe politique (à l'exception du Front national) rassemblés et cohérents. Ceci dit, c'était bien le moins. Depuis, je crois que les responsables politiques perçoivent bien qu'il faudrait aller plus loin et tirer des propositions, un cap, des objectifs de ce qui s'est passé. Mais qu'ils peinent à le faire. Se protéger, montrer l'efficacité, la modernité, la réactivité des services de renseignement, des policiers, de Vigipirate, beaucoup communiquer pour expliquer que l'on comprend les peurs et rassurer, c'est comme cela que j'ai perçu les réactions à chaud de la classe politique. C'était d'ailleurs une nouvelle occasion pour le gouvernement et particulièrement le Premier ministre, de montrer qu'ils sont aussi convaincus que la droite de l'importance des questions de sécurité.

Sur la question identitaire, la volonté de ne pas confondre terrorisme et islam a été affirmée comme celle de protéger la communauté juive. Mais ces affirmations seront incantatoires si elles ne donnent pas lieu dans les mois qui viennent à des propositions politiques fortes. En effet, il y a des années que les responsables politiques entretiennent une vraie confusion sur le sujet identitaire et instrumentalisent les peurs. Et cette confusion ne peut pas disparaître du jour au lendemain surtout sur fond de terrorisme et de forte menace potentielle. Ainsi, je n'oublie pas le ministère de l'identité nationale créé par Nicolas Sarkozy lorsqu'il était président de la République. C'était une manière de surfer sur une forme de malaise identitaire français, une crainte que la France ne perde sa place dans le contexte de la mondialisation et de la construction européenne. La montée du Front national rend cette rengaine de l'identité nationale encore plus aigüe. Je n'imagine pas du tout le gouvernement actuel instrumentaliser le thème de l'identité nationale de cette manière. Mais les questions relatives à l'immigration et à la « figure de l'étranger » restent une forme de tabou. Le droit de vote des étrangers n'a pas été porté au Parlement alors que cette promesse date de 1981 et que le discours en matière d'immigration est un discours de protection du territoire national très restrictif. A quand une expression politique équilibrée sur le thème des migrations pour évoquer tout l'apport positif à notre société des étrangers, des immigrés, de la diversité ?

Quelles sont les meilleures armes, à disposition pour lutter contre le terrorisme ? Comment concilier libertés publiques et sûreté /sécurité ?

Il y a deux manières d'envisager cette question. Soit en termes de lutte immédiate contre le terrorisme. Il s'agit dans ce cas d'abord d'utiliser les moyens du ministère de l'Intérieur, particulièrement de la surveillance du territoire : arsenal juridique, moyens informatiques, financiers et humains. Ce que font apparaître les attentats de janvier 2015 c'est cependant la difficulté à passer de la surveillance « habituelle » à l'alerte pour évaluer le moment du passage à l'acte terroriste et pouvoir le prévenir. Les frères Kouachi ou Mohamed Merah en 2012 étaient surveillés par les services de renseignement, et *a posteriori* ce sont les limites de l'efficacité de cette surveillance qui ont été soulignées. Compte tenu du caractère diffus de la menace, rendre plus efficace la collaboration entre les différents services de lutte anti-terroriste en Europe, dans le monde (rappelons que les frères Kouachi étaient interdits de vol aux Etats-Unis) est une priorité. Il y a aussi la nécessité de comprendre pourquoi l'entrée dans le terrorisme peut séduire un nombre croissant d'individus, leurs motivations etc. Cette démarche est importante dans une optique de prévention des attentats mais aussi parce qu'on ne peut pas renoncer à l'espoir de détourner du terrorisme certains individus. Il ne s'agit pas de sous-estimer la responsabilité individuelle des personnes inscrites dans une logique terroriste mais de définir très en amont un système d'informations et d'alertes à la mesure de cette menace et d'une certaine forme de décomposition sociale et d'interrogations identitaires qu'elle montre. Sur l'articulation sécurité et libertés, j'observe que tous les discours sécuritaires commencent aujourd'hui par affirmer le respect des libertés. C'est d'autant

plus facile que les libertés ont quelque chose d'impalpable ou plutôt qu'il est plus facile de définir une mesure de sécurité qu'une mesure de liberté. Veillons à l'équilibre des moyens. Il est essentiel de se donner les moyens de l'exercice des libertés. C'est-à-dire qu'il y ait des contrepouvoirs actifs, des garanties démocratiques et juridiques lorsqu'on renforce les pouvoirs des services de renseignement et plus généralement du ministère de l'Intérieur. Ce n'est pas le cas actuellement.

La question de la laïcité et les différentes conceptions qu'elle suscite est revenue de manière récurrente lors des deux premières Rencontres. Comment peut-elle s'articuler avec le retour du religieux ? Quel est à votre avis son devenir ? Doit-elle être révisée ? Si non, pourquoi ? Et si oui comment ?

L'attachement à la laïcité fait partie des principes du contrat républicain. Mais de quoi parle-t-on ? Il ne s'agit pas d'invoquer la laïcité pour justifier une forme d'intolérance par rapport aux différences culturelles ou religieuses. La loi de 1905 a été pensée dans un certain contexte religieux et politique. L'Etat providence n'existait pas encore, la séparation de l'Eglise et de l'Etat était une séparation du catholicisme et de l'Etat, l'ouverture à la diversité culturelle et aux mouvements du monde n'avait pas l'ampleur d'aujourd'hui, la relation au temps était différente. Ce qui me semble important aujourd'hui, c'est de développer les ressorts d'une laïcité concrète qui correspondent aux caractéristiques de la société française, en prenant en compte la diversité religieuse et culturelle qui est la nôtre, et en allant au bout des situations concrètes, de la vie de tous les jours. C'est aujourd'hui l'échelon municipal qui me semble être un bon échelon pour réfléchir et envisager les réalités d'une laïcité qui ne soit pas seulement un discours de valeurs et d'affirmations péremptoires. Je pense à la situation des écoles, des commerces et de l'alimentation, à l'égalité d'accès aux lieux de culte voire à leur construction, au lien entre le cultuel et le culturel. Mais nous devons construire une doctrine générale pour l'ensemble du territoire français. L'Etat devrait donc travailler avec les municipalités sur ces questions. S'agit-il de réviser la loi de 1905 ? Je ne crois pas. Mais de la compléter par une doctrine sur les pratiques d'une laïcité assumée et respectueuse oui.

Quelles seraient selon vous les 2 ou 3 propositions-phares pour ré-enchanter la société de l'après-Charlie et permettre un vivre ensemble effectif ?

- Organiser une réflexion partant des réalités locales pour définir les conditions concrètes d'une pratique de la laïcité en France,
- Construire les conditions d'un exercice effectif de la liberté d'expression en portant de l'attention aux exemples étrangers pour les propositions. Aujourd'hui, la presse subit une crise sans précédent de ses moyens, les journalistes n'ont plus le temps d'investiguer, d'explorer de nouveaux sujets et même d'écrire. Le modèle économique actuel limite profondément la liberté d'expression. Cela affecte de manière criante les conditions du débat public, notamment dans le domaine politique,
- Donner le droit de vote aux étrangers

Entretien réalisé par Martine Benayoun, Présidente-Fondatrice du Cercle de la Licra-Réfléchir les droits de l'Homme – Octobre 2015

Les contenus des notes et des entretiens du Cercle de la Licra ne représentent ni les positions du Cercle de la Licra ni celles de la Licra mais nourrissent nos réflexions communes. Ils peuvent en revanche faire l'objet de propositions après discussion au sein du Bureau Exécutif de la Licra et d'un vote au Conseil Fédéral de la Licra.